



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

collèges

Question orale n° 1687

Texte de la question

M. Jean-Marie Rolland appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la demande tendant à la création d'un collège dans le canton de Seignelay, situé géographiquement en périphérie auxerroise mais qui appartient à la circonscription dont il est l'élu. Depuis de nombreuses années, cette demande est portée aussi bien par la population que par les élus locaux. Le canton concerné, à l'exception de deux communes très proches de la ville de Migennes, compte 10 500 habitants, la population y est très jeune et les difficultés de circulation rendent les transports d'enfants de plus en plus problématiques. Les villages intéressés par la création d'un collège dans le canton fournissent de plus un nombre significatif d'élèves inscrits en primaire. La création de ce collège permettrait notamment de diminuer largement le coût des transports, mais aussi leur durée, et elle améliorerait la sécurité des enfants. De surcroît, un terrain facile d'accès, d'une superficie supérieure à deux hectares, est réservé pour ce collège dans la commune d'Héry, ce qui représente six kilomètres au maximum de trajet pour les élèves les plus éloignés. Par ailleurs, la création de ce collège renforcerait l'attractivité du canton de Seignelay et constituerait dans cette perspective un atout essentiel du développement local. Il est enfin à noter que le conseil général de l'Yonne serait disposé à prendre en charge le coût financier relatif à la construction de cet établissement, si celle-ci était décidée. Aussi il lui demande de lui indiquer l'avis du Gouvernement à ce sujet, en insistant particulièrement sur le consensus local qui semble se dégager compte tenu du besoin existant.

Texte de la réponse

CREATION D'UN COLLEGE DANS LE CANTON DE SEIGNELAY DANS L'YONNE

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Marie Rolland, pour exposer sa question, n° 1687.

M. Jean-Marie Rolland. Je souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le fait que le canton de Seignelay, l'un des dix-sept cantons de ma circonscription, situé en périphérie auxerroise, est dépourvu de collège, alors qu'il connaît une forte croissance économique et démographique. Cela fait de nombreuses années que les élus locaux souhaitent unanimement qu'un tel établissement y soit rapidement créé. Le président du conseil général s'est engagé sur ce projet, et un terrain propre à l'accueillir a été réservé. J'ajoute que l'ouverture d'un collège offrirait à de nombreux enfants de bien meilleures conditions de travail, dans un territoire dont la géographie rend les transports scolaires problématiques.

Pouvez-vous, monsieur le ministre de la santé, m'indiquer quand le canton de Seignelay pourra avoir son collège ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de la santé et des solidarités.

M. Xavier Bertrand, *ministre de la santé et des solidarités*. Monsieur le député, Gilles de Robien, étant retenu ce matin par d'autres obligations, m'a demandé de vous faire part de sa réponse sur le projet de création d'un collège dans le canton de Seignelay.

Selon l'étude d'opportunité réalisée par les autorités académiques, la création d'un collège dans ce canton apparaît comme une réponse de proximité qui, en assurant la scolarisation des enfants de cinq ou six

communes, éviterait le recours à des transports scolaires jusqu'aux collèges d'Auxerre.

Dans cette hypothèse, cependant, le nombre total d'élèves de cet établissement ne dépasserait pas au départ 300 à 350 et risquerait même de diminuer encore dans les années à venir compte tenu de la démographie. De plus, la création de ce nouveau collège fragiliserait les quatre collèges de la ville d'Auxerre, qui verraient le nombre de leurs élèves diminuer sensiblement.

Gilles de Robien note toutefois que le conseil général de l'Yonne, responsable de la construction des collèges, serait disposé à financer ce nouvel établissement dans le canton de Seignelay si sa création était décidée. Dans cette perspective, le conseil général devrait redéfinir les secteurs d'affectation des collèges, puisque cette compétence lui est désormais dévolue.

C'est donc en fonction de l'évolution des effectifs d'élèves et en concertation avec toutes les parties concernées que pourrait être envisagée la création d'un collège dans le canton de Seignelay.

Soyez alors assuré, monsieur le député, que le ministère de l'éducation nationale sera très attentif à ce projet et y apportera, le moment venu, sa contribution.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Marie Rolland.

M. Jean-Marie Rolland. Je veux simplement remercier M. Gilles de Robien de sa réponse, que je transmettrai aux élus locaux.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Rolland](#)

Circonscription : Yonne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1687

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6305

Réponse publiée le : 21 juin 2006, page 4317

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 20 juin 2006